

## DECISION DU PRESIDENT.CA 0108-2018

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;  
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;  
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;  
Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;  
Vu la d lib ration CA021-2016 du 29 f vrier 2016, portant d l gation de comp tences du Conseil d'administration au Pr sident.

**Objet de la d cision** Proposition de dons de la Direction du D veloppement Num rique

**Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :**

1. d'approuver les dons de mat riel informatique, propos s par la Direction du D veloppement Num rique, pour des agents de l'Universit  d'Angers.

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

**A Angers, le 16 novembre 2018**

Par d l gation et pour signature,  
Le Directeur G n ral des Services  
**Olivier HUISMAN**



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **23 novembre 2018**



# Proposition dons matériels informatiques

## De plus 5 ans (note du 02/07/2018)

Désignation du matériel	N° Inventaire ou date d'acquisition	Proposition de don <input checked="" type="checkbox"/> Personnels UA <input type="checkbox"/> Associations	Décision finale *
Ecran DELL 17" LCD	2007	ESNOU Maryse Maryse.esnou@univ-angers.fr	Valide
Ecran DELL 17" LCD	2007	FAUCON Adrien Adrien.faucon@univ-angers.fr	Valide
Ecran DELL 17" LCD	2007	LE GALLAIS Sylvie sylvie.legallais@univ-angers.fr	Valide
Ecran DELL 17" LCD	2007	DAUCE Bruno Bruno.dauce@univ-angers.fr	Valide
Ecran DELL 17" LCD	2007	MERLO Guy-Franck Guy-franck.merlo@univ-angers.fr	Valide
Ecran DELL 17" LCD	2007	BERNARD Françoise francoise.bernard@univ-angers.fr	Valide
Ecran DELL 17" LCD	2007	PEYRATOUT Séverine severine.peyratout@univ-angers.fr	Valide
Ecran DELL 17" LCD	2007	GANDON Patrick Patrick.gandon@univ-angers.fr	Valide
Ecran DELL 17" LCD	2007	BROCHIER Lorelei Lorelei.brochier@univ-angers.fr	Valide
Ecran DELL 17" LCD	2007	GENDRON Nicolas Nicolas.gendron@univ-angers.fr	Valide

\* À transmettre à l'Agence Comptable pour traitement comptable

Pour le président de l'Université Angers  
et par délégation  
Le Directeur général des services  
Olivier HUISMAN